

# L'ECHO DE CHASSORS

Photographie prise avant le 15 mars 2020

# Votre nouvelle équipe municipale est en place.

# Dans ce numéro

# Juin 2020

Le Mot du Maire	2
La Vie Municipale	3
La Vie de l'Ecole	14
La Vie des Associations	15
En bref	22
Le mot du personnel	37
Informations Pratiques	38
Bien vivre à Chassors	40

## **Mairie de Chassors**

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel: 05 45 81 06 63

mairie.chassors@wanadoo.fr

### LE MOT DU MAIRE



Chères Capsortiennes, Chers Capsortiens,

A nouveau mandat, nouvel écho!

Ce 136ème écho revêt de nouvelles couleurs pour continuer à vous informer au mieux pendant tout ce nouveau mandat.

Permettez-moi d'abord de vous remercier de la confiance que vous nous avez apportée le 15 mars 2020 pour gérer la commune pendant les 6 années à venir. Ces élections se sont déroulées dans un climat particulier ; la très bonne chose est qu'aucun décès n'a été enregistré dans la commune dû au virus pendant cette période de pandémie.

Le nouveau conseil a été mis en place un peu tardivement mais nous saurons rattraper le temps perdu. Le budget 2020 voté le 11 mars nous permet de commencer les travaux prévus cette année.

Et je pense que tout sera réalisé pour cette fin d'année malgré le contexte actuel.

Les travaux de la salle polyvalente sont commencés ; elle sera opérationnelle début 2021.

Nous réaliserons aussi des travaux à l'école : changement de portes et volets, dalle béton sous le préau.

En voirie nous ferons :

De l'enrobé dans toutes les rues du Maine Blanc avec pose de bordures à certains endroits Du pluvial et des trottoirs à GUITRES rue du Parc

Du pluvial à LUCHAC rue des Dodettes et sur la RD 15

Des caniveaux sur la RD 158 à CHASSORS

Nous continuerons les travaux d'entretien et d'embellissement du cimetière : dessus de mur de clôture, peinture des grilles et portes, engazonnement.

En ce qui concerne le haut débit malgré le retard pris avec la crise sanitaire, nous espérons que tout le territoire sera couvert fin d'année 2020 ou début 2021.

Avec le nouveau conseil, l'année 2020 sera consacrée aux discussions d'un futur projet.

Mais je vous le dis de suite, il va falloir se montrer très prudent en investissement même si la commune n'a aucun endettement ; Car vous le savez tous l'Etat distribue des milliards mais il faudra se poser la question bientôt : Qui va payer ? En premier lieu sûrement les collectivités.

Un exemple : la compensation de la taxe d'habitation dont 80 % des administrés vont être exonérés nous ne savons pas en ce moment comment elle nous sera compensée.

Je voudrais attirer l'attention de tous les administrés sur les incivilités commises dans notre commune : je suis outré de voir par exemple :

Des vêtements empilés devant la benne déjà pleine malgré les panneaux d'interdiction de déposer,

Des cageots de verre déposés devant les conteneurs par fainéantise de les déverser dedans,

Toutes sortes d'objets au pied de ces conteneurs plutôt que d'aller à la déchèterie

Dépôt de masques dans les poubelles du cimetière quand ils ne sont pas jetés par terre

Des administrés m'ont eux-mêmes signalé leur indignation devant le comportement irrespectueux d'autres administrés.

Si ces incivilités se reproduisent, des caméras seront installées pour identifier les auteurs et des plaintes seront déposées à la gendarmerie.

Nos agents ne sont pas là pour ramasser vos déchets. Et quel exemple pour nos enfants à qui nous inculquons la propreté et le respect!

Pour finir en parlant d'enfant, je voulais souhaiter la bienvenue à une nouvelle capsortienne Naëli qui est venue au monde à CHASSORS fin mai. Il n'y avait pas eu de naissance dans la commune depuis 1983! Félicitations aux heureux parents!

Je vous souhaite un bel été ensoleillé.

#### DECISIONS DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Dans cette rubrique « La Vie Municipale », une synthèse des sujets abordés lors des conseils municipaux vous est présentée. Vous pouvez consulter l'intégralité des procès-verbaux de séance soit sur le site internet, soit dans les vitrines d'affichage de la mairie.

Depuis le mois de février le conseil municipal sortant s'est réuni à 4 reprises.

#### 1. Séance du 28 janvier 2020

**Etaient présents :** Patrick LAFARGE, maire ; Sylvain CHATAGNER ; Nathalie DAUNAS ; Stéphanie LACOSTE (Secrétaire de séance) ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Luc PLAINFOSSE ; Emeline POUSSARD ; Florence RAYMOND ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER.

Excusée ayant donné procuration : Dominique DUQUERROY à Patrick LAFARGE

Excusé: Bruno GAUTIER

Absente: Nadia VINCENT

#### 2. <u>Séance du 19 février 2020</u>

**Etaient présents :** Patrick LAFARGE, maire ; Sylvain CHATAGNER ; Nathalie DAUNAS ; Dominique DUQUERROY ; Bruno GAUTIER ; Stéphanie LACOSTE (Secrétaire de séance) ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Luc PLAINFOSSE ; Emeline POUSSARD ; Florence RAYMOND ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER

Absente: Nadia VINCENT

#### 3. <u>Séance du 11 mars 2020</u>

**Etaient présents :** Patrick LAFARGE, maire ; Sylvain CHATAGNER ; Nathalie DAUNAS ; Dominique DUQUERROY ; Bruno GAUTIER ; Stéphanie LACOSTE ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Luc PLAINFOSSE (Secrétaire de séance) ; Emeline POUSSARD ; Florence RAYMOND ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER ; Nadia VINCENT

#### 4. Séance du 7 mai 2020

Monsieur le maire ouvre la séance à 14 h 00 à huit clos et, en préambule, rappelle au conseil que les règles de quorum et de procuration ont été assouplies pendant la crise sanitaire : 2 pouvoirs au lieu d'un par personne et quorum au tiers des membres, procuration incluse, au lieu de la moitié.

**Etaient présents :** Patrick LAFARGE, maire ; Nathalie DAUNAS ; Dominique DUQUERROY; Stéphanie LACOSTE (Secrétaire de séance) ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER

**Excusés ayant donné procuration :** Emeline POUSSARD à Patrick LAFARGE ; Jean-Luc PLAINFOSSE, Patrick LAFARGE ; Florence RAYMOND à Eric VERGER

Excusé: Sylvain CHATAGNER

**Absents**: Nadia VINCENT, Bruno GAUTIER.

#### AFFAIRES FINANCIERES

#### 1 - Demande de subvention pour la construction de la salle polyvalente

Monsieur le maire propose au Conseil de présenter des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département, pour le projet de construction de la salle polyvalente.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 242 020 € HT et les frais d'architecte à 19 360 € HT. Il propose le plan de financement suivant :

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	Montant de la subvention escompté
DETR 2020 : équipement public	261 360 €	50 %	130 680 €
Conseil Départemental	70 000 €	20 % (soit 5,36 % du montant total)	14 000 €
Autofinancement (fonds propres)	261 360 €	44,64 %	116 680 €
TOTAL	261 360 €	100 %	261 360 €

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise monsieur le maire à déposer les demandes de subventions

# 2 – Ajustement du coût unitaire horaire des frais de mise à disposition du personnel technique au profit de Grand Cognac pour 2019

Dans le cadre de la mise à disposition du personnel technique communal au profit de Grand Cognac pour l'entretien des lagunes, monsieur le maire propose de réévaluer le coût unitaire horaire des frais de personnel pour l'année 2019.

Au vu des formules de calcul fournies par la Communauté d'Agglomération, le coût unitaire horaire pour l'année 2019 s'élève à 22,88 € / heure. Le coût des frais annexes s'élève à 306,00 €.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

# 3 - Motion relative à l'instauration de la redevance spéciale pour les communes par Calitom

Monsieur le maire explique au conseil que Calitom a modifié la tarification et le règlement des apports en déchetterie et a instauré une redevance spéciale pour les communes. Celles-ci seront désormais rattachées à la tarification des professionnels.

La communauté d'agglomération déplore le manque de concertation dans cette décision et propose aux communes de voter une motion de désaccord face à cette décision qu'elle juge contreproductive pour les collectivités.

Le conseil municipal approuve la motion à l'unanimité des présents.

# <u>4 - Imputation à la section d'investissement des achats de fournitures pour les travaux du local de la zone artisanale réalisés en régie</u>

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement du local de la zone artisanale seront effectués par les agents municipaux.

Il propose au conseil municipal d'imputer directement à la section d'investissement (Opération 116) les achats des fournitures nécessaires à ces travaux.

Le conseil municipal approuve unanimement la proposition.

#### 5 - Tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée de septembre 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les tarifs suivants :

	Tarif Septembre 2019	Tarif Septembre 2020
Tarif repas élève	2,50 €	2,60 €
Tarif repas adulte	5,15 €	5,40 €
Tarif garderie par élève (matin)	1 €	1 €
Tarif garderie par élève (soir)	1 €	1 €

#### 6 - DM n° 1 : Fourniture crise sanitaire

Monsieur le maire explique qu'il a passé des commandes de masques et de gels hydroalcooliques pour équiper le personnel communal pendant la crise sanitaire. Il est donc nécessaire d'approvisionner le compte correspondant à ces achats non prévus au moment du budget.

Il propose de passer les écritures suivantes :

022 Dépenses imprévues de fonctionnement - 5 000 € 60628 Autres fournitures non stockées + 5 000 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative.

#### 7- DM n° 2 : Opération Atelier Zone Artisanale

Monsieur le maire explique au Conseil que le montant des travaux d'aménagement de l'atelier de la zone artisanale a été sous-évalué lors du vote du budget, il est nécessaire de rajouter une somme à l'opération afin de payer les entreprises

Il propose donc de passer les écritures suivantes :

020 Dépenses imprévues d'investissement - 5 000 € 2313 - 116 Constructions + 5 000 €

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

#### 8- Assurance dommage-ouvrage

Monsieur le maire propose de prendre une assurance dommages-ouvrage pour le projet de construction de la salle polyvalente. Le coût s'élève environ à 5 000 €. Le conseil décide de souscrire à cette assurance

#### AFFAIRES BUDGETAIRES

#### 1 - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019 de la commune

Jean-Luc PLAINFOSSE présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2019 ainsi que les restes à réaliser et le résultat global.

#### **Fonctionnement**

<u>Dépenses</u>: <u>Recettes</u>

Prévues : 1 113 755,00 € Prévues : 1 113 755,00 € Réalisées : 479 608,04 € Réalisées : 724 195,38 €

Restes à réaliser : 0 Restes à réaliser : 0

Investissement

<u>Dépenses : Recettes : </u>

Prévues : 1 550 339,40 € Prévues : 1 550 339,40 € Réalisées : 491 690,08 € Réalisées 499 396,47 €

Restes à réaliser : 927 543,88 € Restes à réaliser : 148 252,48 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement 244 587,34 € Investissement 7 706,39 €

Résultat global : 252 293,73 €

Jean-Luc PLAINFOSSE précise que le compte de gestion tenu par le Trésorier et le compte administratif sont identiques.

Au moment du vote du compte administratif, monsieur le maire quitte la séance et Jean-Luc PLAINFOSSE est nommé président de séance.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents le compte administratif 2019 de la commune.

Après le vote, Monsieur le Maire réintègre la séance.

#### 2 - Affectation des résultats de l'exercice 2019 de la commune sur 2020

Jean-Luc PLAINFOSSE présente l'affectation des résultats de l'exercice 2019 de la commune sur le budget 2020.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat reporté de 2018 : 406 972,25 Résultat de l'exercice 2019 : 244 587,34 Résultat de clôture de 2019 : 651 559,59

Solde d'exécution de la section d'investissement :

 Résultat reporté de 2018 :
 389 683,44

 Résultat de l'exercice 2019 :
 7 706,39

 Résultat de clôture 2019 :
 397 389,83

Reste à réaliser 2019: 779 291,40 Besoin de financement : 381 901,57

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2019 d'un montant de 651 559,59 € comme suit :

-En réserve au compte 1068 : 381 901,57 -En report à nouveau : 269 658,02

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, l'affectation des résultats.

#### 3 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020

Monsieur le maire propose le maintien des taux de l'année dernière, soit

- 20,74 % pour la taxe foncière bâti,
- 43,46 % pour la taxe foncière non bâti.

Les deux taux sont votés à l'unanimité des présents

#### 4 - Vote du budget de la commune 2020

Monsieur DANEY et Jean-Luc PLAINFOSSE présentent le budget de la commune. Monsieur le maire propose :

- un budget en fonctionnement de 963 622,02 euros en recettes et 907 622,02 euros en dépenses, soit un budget de fonctionnement excédentaire de 56 000,00 euros.

- un budget en investissement à l'équilibre de 1 355 849,90 euros.

Le budget de la commune est voté à l'unanimité des présents.

#### **PERSONNEL**

#### Création d'un poste d'Adjoint Technique à 12 h hebdomadaire

Monsieur le maire explique que l'agent d'entretien en poste à l'école est actuellement contractuel ; il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet afin de la stagiairiser à raison de 12 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal approuve la création de poste à l'unanimité des présents.

#### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### 1 - Communication du rapport d'activités 2018 de Grand Cognac

Monsieur le maire explique que le rapport retraçant l'activité de la communauté d'agglomération de Grand Cognac doit être communiqué chaque année aux communes membres de l'EPCI. Tous les conseillers ont donc reçu un exemplaire du rapport pour l'année 2018.

Ils déclarent tous en avoir pris acte.

#### 2 - Avis sur les rapports de la CLECT du 14/11/2019

Monsieur le maire présente les rapports de la CLECT du 14 novembre 2019 portant sur les transferts suivants :

- Rapport n°18 relatif au transfert des centres de loisirs de Cherves-Richemont et Merpins à Grand Cognac
- Rapport n°19 relatif au transfert de charges d'entretien de la base de loisirs d'Angeac-Champagne
- Rapport n°20 relatif à la mise en conformité des écoles du Jarnacais
- Rapport n°21 relatif à l'informatique des écoles du Jarnacais
- Rapport n°22 relatif au transfert de charge d'investissement pour le pôle d'échange multimodal de Châteauneuf-sur-Charente

Le Conseil Municipal approuve les rapports de la CLECT à l'unanimité des présents.

#### 3 - Délégation du Droit de préemption urbain

Monsieur le maire rappelle au conseil que la prise de compétence par Grand Cognac en matière de PLU entraine de plein droit la compétence en matière de Droit de Préemption Urbain.

Avec l'approbation du PLU le droit de préemption urbain a été modifié. La communauté d'agglomération a donc dû fixer par délibération du 23 février 2017 le nouveau périmètre de celui-ci et l'a délégué à la commune de CHASSORS.

Monsieur le maire explique que le conseil doit accepter cette délégation pour pouvoir user de ce droit de préemption.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents la délégation du Droit de Préemption Urbain.

#### 4 - Délégation au Maire pour attribution d'aide alimentaire

Monsieur le maire explique que pour pouvoir réaliser des achats dans le cadre de l'aide alimentaire aux familles dans le besoin, il est nécessaire de lui donner délégation pour ce faire et fixer un seuil par demande. Monsieur le maire propose de fixer le seuil à 70 € par demande.

Le conseil municipal approuve la proposition.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### 1- Demande subvention-voyage:

Nathalie DAUNAS a reçu une demande d'une famille dont l'enfant est scolarisé en lycée privé et va effectuer un voyage en Chine. Prix du voyage 1 700 €. La famille a déjà obtenu 400 € de subventions. La famille souhaiterait demander une subvention à la commune. Le Conseil émet un avis défavorable.

#### 2 - Demande d'aide sociale

Nathalie DAUNAS présente la demande d'un administré qui a un enfant handicapé. Le papa a acheté le matériel pour adapter son logement.

La MDPH va l'aider à financer une partie du matériel et demande à la commune si elle souhaite participer. En fonction de la participation de la commune, la MDPH fixera sa subvention.

La commission CCAS a étudié le dossier et est favorable à une aide.

Monsieur le maire propose une aide de 100 euros.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

#### 3 - Accueil du cirque à l'école

L'APE demande une subvention exceptionnelle pour financer le projet de cirque de l'école. Le conseil propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

#### 4 - Réouverture de l'école

Monsieur le maire explique l'organisation de la réouverture de l'école. Le protocole sanitaire sera mis en place.

Les secrétaires de mairie devront aller renforcer l'équipe municipale tous les jours aux services périscolaires. Les horaires de la mairie devront donc être adaptés.

Jusqu'à nouvel ordre les créneaux d'ouverture de la Mairie seront donc les suivants :

Mardi: 9 h 30 - 11 h45

Jeudi et Vendredi : 14 h - 18 h

#### 5 - Distribution de masques :

Le Département doit fournir un masque en tissu par habitant. La livraison est prévue le week-end du 9 Mai 2020. La distribution se fera la semaine du 11 au 14 mai à la salle des Fêtes. Les administrés vont recevoir un bon de retrait dans leur boite aux lettres.

#### 6 - Interdiction de stationnement

Des pancartes ont été posées rue de Guitres pour interdire le stationnement des véhicules sur les bas cotés en pelouse. Cela occasionne des ornières. En cas de non-respect, des poteaux en bois, certes moins esthétiques, devront être ajoutés.

#### 7- Miroir au Buisson:

Monsieur le maire rappelle que l'installation du miroir a été décidée lors de la séance du 17/12/2019 sur la route de Spicheren à la hauteur de la rue du Buisson. Or l'ADA (Agence Départemental de l'Aménagement) s'oppose à cette décision : les miroirs ne sont pas autorisés sur les portions à 80 km/h. La solution serait de repousser les limites de la commune jusqu'au Buisson pour que la vitesse soit abaissée à 50 km/h. L'ADA propose de réaliser un comptage pour trouver une solution.

#### 8 - Jeux place de la Mare

Monsieur le maire a reçu la demande d'un enfant qui souhaiterait que des jeux soient installés place de la Mare. Le conseil va étudier cette demande.

#### 9 - Mot du Maire

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du conseil municipal sortant pour leur participation à la vie municipale. Je tiens à préciser que cela a été un plaisir pour moi de présider ce conseil.

#### **VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

Le samedi 23 mai, s'est tenue la mise en place du conseil municipal qui a été élu le 15 mars dernier. Cette installation a été retardée en raison des mesures de confinement pour lutter contre le coronavirus. Dans cette période, l'ancien conseil a continué à exercer ses fonctions. C'est dans la salle polyvalente et non à la mairie que les 15 conseillers élus se sont retrouvés en respectant les distances de sécurité préconisées.

#### Election du Maire et des adjoints ;

Monsieur Patrick Lafarge a été élu Maire au premier tour de scrutin Monsieur le Maire propose alors au conseil l'élection de 3 adjoints. Au premier tour de scrutin ont été élus :

1ère adjointe : Nathalie DAUNAS2ème adjoint : Eric VERGER

3ème adjointe : Stéphanie LACOSTE



#### Les délégations :

Le Maire donne les délégations suivantes :

- Nathalie DAUNAS : Espaces verts, Fleurissement, Cimetière, Patrimoine, Environnement et Urbanisme.
- Éric VERGER : Communication, Echo de Chassors, Site INTERNET, Finances.
- Stéphanie LACOSTE : CCAS, Vie locale et organisation des cérémonies.
- Pierre LEVEQUE : Salle des fêtes.
- Jean-Maurice SABATER: Ecoles.

# Votre nouvelle équipe municipale :



Patrick LAFARGE Maire



Nathalie DAUNAS 1ère adjointe



Eric VERGER 2ème adjoint



Stéphanie LACOSTE 3ème adjointe



Pierre LEVEQUE Conseiller délégué



Jean-Maurice SABATER Conseiller délégué



Jérémy AUMONT Conseiller municipal



Nathalie CHANTEREAU Conseillère municipale



Dominique DUQUERROY Conseillère municipale



Laetitia Franck-Prudenzano Conseillère municipale



Bruno GAUTIER Conseiller municipal



Laurence LANCERON Conseillère municipale



Jean-Jacques LOUGEZ Conseiller municipal



Théo MORILLON Conseiller municipal



Monique PARTHENAY Conseillère municipale

## La composition des commissions :

R : responsable RA : responsable adjoint X : membre	Patrick Lafarge	Nathalie Daunas	Eric Verger	Stéphanie Lacoste	Jean-Maurice Sabater	Nathalie Chantereau	Pierre Lévèque	Monique Parthenay	Bruno Gautier	Laurence Lanceron	Jérémy Aumont	Dominique Duquerroy	Jean-Jacques Lougez	Laetitia Franck-Prudenzano	Théo Morillon
Voirie, entretien des chemins, eaux pluviales, travaux et bâtiments	R				RA						x				
Gestion du personnel	R		Х		Х							Х			
Communication, Echo de Chassors, Site Internet	x		R				X	X	х				X		
Associations	х		х			Х	R		Х	Х	Х				х
Finances	х		R		х								Х		
Espaces verts, fleurissement, patrimoine, environnement, cimetière	х	R		x			x	х						х	х
Sécurité routière, incendie	Х								R		x		x		х
Référent défense, plan de sauvegarde	х	х					Х		х				R		
Urbanisme	х	R		Х			Х	Х							
Appels d'offres	R		Х		Х								Х		
Salle des fêtes, prêt des tables et des bancs	х	х		х			R				X				
Vie locale, organisation des cérémonie	х	х		R		х		Х				х			
CCAS	х	х		R				Х	х			х			
Ecole	х				R					Х				Х	
Service Public	Х	Х					Х				Х				
Conflits	R									Х					

# LA REPRISE DE L'ECOLE AU LENDEMAIN DE LA CRISE SANITAIRE

Comme vous le savez, face à l'épidémie du COVID-19 et aux mesures de confinement, l'école de CHASSORS a dû fermer ses portes le vendredi 13 mars 2020.

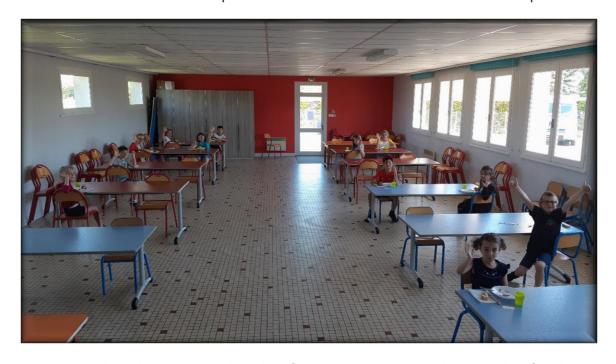
Conformément aux instructions gouvernementales, la Municipalité a décidé de rouvrir l'école le 12 mai 2020 après un long travail de réflexion, d'organisation et de préparation avec le corps enseignant.

La Municipalité a tout mis en œuvre afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles en respectant le protocole sanitaire gouvernemental.

Ainsi, l'école a été intégralement nettoyée et désinfectée par le personnel de l'école pendant deux semaines avant la reprise.

L'entrée et la sortie des élèves se font par 2 portails séparés afin de limiter les croisements ; la cour a été coupée en deux, une partie CM, une partie maternelle CP CE ;

Dans le réfectoire, place attitrée, 2 enfants maximum par table prévue pour 6, et 2 services en fonction des effectifs. Même pendant la récréation les distances sont respectées !



Le nettoyage des classes est réalisé 2 fois par jour, les sanitaires désinfectés après chaque enfant.

Les enfants se sont très bien habitués à toutes les règles sanitaires et de distanciation qui leur sont imposées. Les masques portés par le personnel n'ont même pas dérouté nos plus petits!

Merci à tous les enfants de leurs efforts, continuez ainsi!

#### L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Malgré les nombreuses annulations de nos manifestations suite au Covid-19 (soirée dansante tartiflette, randonnée semi-nocturne & dînatoire, kermesse / repas de fin d'année), ainsi qu'au report à l'année prochaine du projet "cirque", nous gardons le moral et nous nous tournons vers l'avenir pour repartir de plus belle lors de la prochaine année scolaire !

Cette année fut malgré tout bien remplie avec notamment :

- notre traditionnelle vente de chrysanthèmes à la Toussaint,
- une vente de sapins de Noël en partenariat avec un producteur local,
- la venue du Père Noël et la remise des cadeaux de Noël aux classes de l'école,
- l'organisation d'un magnifique réveillon de la Saint Sylvestre à Sigogne en partenariat avec l'APE de Sigogne,
- l'organisation d'un loto début janvier.

Et comme à l'accoutumée, nous offrirons des cartes cadeau aux CM2 partant l'an prochain au collège  $\stackrel{f u}{=}$ 

Nous vous donnons rendez-vous très prochainement pour de nouvelles aventures, N'oubliez pas de vous abonner à notre page Facebook.com/APECHASSORS afin d'être tenus au courant de nos prochains événements.









L'équipe de l'APE de Chassors

#### LA CAGOUILLE SPORTIVE DE CHASSORS



Cette année le monde du football n'aura pas été épargné.

Cela a commencé avec les intempéries, les matchs ont étés reportés puis la crise sanitaire a fait son apparition obligeant la Fédération Française de Football à déclarer tous les championnats terminés.

La saison s'est clôturée le 13 Mars 2020 avec seulement 12 matchs joués mais nous terminons tout de même 3ème au classement avec une petite amertume car nous avions encore des points à prendre.

En tout cas nous sommes très fiers du sérieux et de la motivation de nos joueurs et de nos dirigeants qui ont su répondre aux objectifs fixés à l'assemblée générale de l'année dernière. Nous savons que nous pouvons prétendre à de nouvelles ambitions.

Le repas annuel du club prévu le 4 Avril a dû être reporté. Nous comptons bien le faire une fois que la situation sanitaire nous le permettra. Nous ne manquerons pas de vous prévenir afin que nous passions tous ensemble un bon moment.

En prévision de la saison prochaine, nous avons monté une campagne de recrutement dont vous trouverez les renseignements ci-dessous. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

Pour conclure nous avons juste un mot : Merci

Merci aux dirigeants pour leur implication

Merci aux joueurs pour leur bon état d'esprit et leur envie de jouer au football

Merci à toutes les personnes qui viennent nous voir lors des matchs ou nous suivent sur les réseaux sociaux.

Merci à la commune pour l'entretien du terrain.

Sans vous tout le club ne pourrait continuer.

A l'année prochaine et vive le CS CHASSORS

Senio	ors Départemental 5 - Po	ule C												
		Coef	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	ВР	вс	Diff
1	Linars Es 3	2,82	31	11	10	1	0	0	0	0	0	45	10	35
2	Chateaubernard SI 2	2,73	30	11	10	0	1	0	0	0	0	47	11	36
3	Chassors Cs 1	2,00	24	12	8	0	4	0	0	0	0	36	22	14
4	Ang. Portugais Gsf 3	1,92	23	12	8	1	1	2	0	0	0	50	18	32
5	Mons As 2	1,91	21	11	7	0	4	0	0	0	0	44	19	25
6	St Michel Cs 3	1,50	15	10	5	0	5	0	0	0	0	25	20	5
7	Javrezac-Jarnouz. Es 2	1,38	18	13	6	0	7	0	0	0	0	31	41	-10
8	Gond Pontouvre Ac 2	1,09	12	11	4	0	7	0	0	0	0	24	30	-6
9	Salles D'Angles As 2	0,42	5	12	2	0	9	1	0	0	0	15	52	-37
10	Fleac Es 3	0,27	3	11	1	0	10	0	0	0	0	15	43	-28
11	Ang. St Martin Us 2	0,17	2	12	1	0	10	1	0	0	0	12	78	-66
12	Nercillac-Repars. Es 2	0,00	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0









Le club du CS Chassors souhaite compléter l'effectif de son équipe évoluant en 5ème division pour la saison 2020-2021. Si tu as envie de venir dans un club ambitieux, convivial, avec un bon état d'esprit et surtout l'envie de jouer au football nous serons ravis de t'accueillir!

Pour tous renseignements ou questions contactez-nous au :



o6.86.20.62.95



06.81.24.24.05



@chassorscs



chassors.cs

#### **FOOT LOISIRS CHASSORS**



Bonjour à toutes et à tous

Comme chaque année l'Association Foot Loisirs Chassors a représenté fièrement les couleurs de la commune, la participation des joueurs a été au rendez-vous pour chaque match. Malheureusement la saison s'est terminée

début mars par la crise sanitaire liée au COVID-19. Nous avons stoppé les matchs et entraînements dès le début du confinement. L'association souhaite rendre hommage à toutes les personnes qui ont été infectées par ce virus et à ceux qui ont perdu des êtres chers.

Le club est très satisfait de la bonne ambiance et du bon déroulement de sa manifestation le 8 MARS (choucroute garnie), plus de cent personnes étaient réunies pour déguster ce repas. D'ailleurs nous souhaitons remercier les bénévoles et les membres du club qui font fonctionner l'Association « Foot Loisir de Luchac », de par la préparation des repas, mais aussi ceux qui gèrent les achats de fournitures et ceux qui aident aux préparatifs des animations.

Cet événement a permis de constater que de plus en plus de personnes souhaitent participer aux soirées proposées : nous envisageons d'autres manifestations pour l'année prochaine.

Le bureau souhaite également remercier les sponsors et les intervenants extérieurs pour l'aide qu'ils nous apportent toute l'année.

Différents projets d'aménagements des locaux ont été votés, budgétés et fournis cette saison. Nous avons réagencé la cuisine et installé des meubles de rangement.

L'Assemblée Générale aura lieu courant Juin si les conditions sanitaires le permettent.

En attendant, tout nouvel adhérent sera le bienvenu : vous pouvez contacter Mr COOLEN Cédric au (06.62.09.24.65) pour tout autre renseignement.

#### **BONNES VACANCES A TOUS ET PRENEZ SOIN DE VOUS**

### **ASSOCIATION « AMITIE CHASSORS SPICHEREN »**

Nous espérons que ce confinement ne vous aura pas trop perturbés et surtout que vous n'avez pas attrapé ce maudit virus.

Nos amis Spicherois n'ont pas été épargnés par ce virus. Le président d'Amitié Chassors Spicheren, notre ami Xavier a fait un petit séjour à l'hôpital, mais maintenant tout va bien pour lui. D'autres personnes de Spicheren ont été également touchées par cette maladie. Nous espérons que cela reste un mauvais souvenir. Mais n'oublions pas les gestes barrières, car malheureusement ce virus plane toujours dans l'air.

Comme vous avez pu le voir dans les journaux télévisés, tous les spectacles, festivals, fêtes de tous genres, ont été annulés, ce qui fait que nous avons dû annuler notre méchoui qui était prévu au mois de juin.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, surtout soyez prudents. Et nous vous donnons rendez-vous pour notre soirée Entrecôte Beaujolais le samedi 21 novembre 2020 et le marché de Noël le samedi 5 décembre 2020, mais nous vous en reparlerons ultérieurement. Bon été à tous.

#### **ASSOCIATION EXPRESSIONS SPORTIVES**

Quelques mots concernant l'activité de l'association.

L'Association est restée confinée comme tout le monde depuis le mois de mars et nous ne reprendrons les cours maintenant qu'au mois de septembre.

Les danseurs commencent à avoir des « fourmis dans les jambes » et s'impatientent de pouvoir revenir danser, mais pour le moment il n'en est pas question.

Aussi la rentrée (s'il n'y a pas d'autres inconvénients) se fera début septembre c'est-à-dire le jeudi 3, toujours au bâtiment « La Pointe ».

Si vous désirez des renseignements, n'hésitez pas à téléphoner au : 06 85 45 09 31 En attendant, nous vous souhaitons de bonnes vacances et surtout soyez prudents. Nicole Soury

#### TENNIS DE TABLE DE LUCHAC -CHASSORS



#### Bonjour à tous,

Nous n'avons pas eu le temps ni le droit de poursuivre, comme pour tous les autres clubs de toutes les fédérations, la phase 2 du championnat. La pandémie et le confinement signaient la fin des championnats des sports collectifs et individuels et la fermeture des salles de sports et gymnases.

Le club de Tennis de Table de Chassors n'a pas échappé à ces règles de sécurité, de protectionnisme et de bon sens.

Les dirigeants avaient déjà pris en février les mesures de distanciations humaines et adopté les mesures barrières.

Nous venons de nous retrouver, avec plaisir, le 02 juin, suite aux décisions gouvernementales.

Nous poursuivons les mesures de distanciation et d'hygiène. (1 seul joueur en bout de table, gel hydro alcoolique, pas de taper de mains entre chaque set ou match, etc.), avec beaucoup de convivialité

La saison reprendra en septembre, nous l'espérons sous de meilleurs auspices.

Toutefois, avec les championnats figés au mois de mars, bonne nouvelle, les 2 équipes évolueront la saison prochaine en D3, puisque nous avions réussi à faire monter l'équipe 2, en phase 1.

C'était l'objectif principal de cette saison.

En fonction des inscriptions nouvelles ou des réinscriptions, le club envisage de reconduire la troisième équipe. Nous organisons notre Assemblée Générale le mercredi 24 juin et nous pourrons envisager l'engagement de ces équipes.

Nous accueillons les joueurs les mardis, mercredis à partir de 20h30 à la salle de la Pointe. Bon été à tous et bonnes vacances.

Bruno Gautier - Secrétaire du TTLC

#### CUSCA-16

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019



Le 08 Février 2020 le Club Utilisation Sportif du Chien d'Arret-16 a organisé sa deuxième A.G à Chassors devant 26 personnes, les invités présents furent Jacques NOMPAIX président de la canine territoriale de la Charente, Daniel Beaujean représentant le CUSCA-17 et Jean-Patrick Mattiuzzo président du CNB-16,

La réunion débuta par le discours d'ouverture du président Jean-Louis Viaud suivi du rapport moral pour l'année écoulée préparé par notre secrétaire David Hérigault, elle démontre une année bien remplie pour le côté sportif rassemblant 200 participants via le Challenge sur 3 épreuves dans les communes de CHASSORS, COURBILLAC et BAIGNES sans oublier l'organisation « des rencontres st-Hubert » en partenariat avec le FDC-16. Nous avons aussi participé en Septembre à l'exposition du comice agricole de Barbezieux et participé en Juillet pour la mise en place de l'exposition canine de JARNAC.

Le trésorier Christian Picard présenta son bilan comptable qui fut mis à l'approbation par le vote des membres pour lui donner le quitus sans problème.

Cette année accomplie nous permet de faire un bilan riche en résultats via les participations sur de nombreux concours de Field-trial dans l'hexagone puisque certains chiens se voient récompenser soit par un titre de champion de travail pour le braque st Germain «LEXIE des feux mignon» appartenant à Alice TONNELIER finaliste au Mondial des rencontres St-Hubert, soit un titre de trialer dans d'autres races et adhérents. Nous adressons nos félicitations à tous nos membres et leurs compagnons à quatre pattes qui ont aussi porté nos couleurs charentaises au meilleur niveau.

Les projets 2020 devraient permettre l'organisation d'un Field-trial en Gibier tiré. Celui-ci sera prochainement étudié en bureau. Le challenge quant à lui se maintient vu le succès qu'il remporte et les rencontres St-Hubert devraient se réaliser dans le nord Charente.

Nous avions sollicité parmi nos invités le CNB16 pour une présentation de leur activité, Jean-Patrick Mattiuzzo captiva l'assemblée puisque nous partageons la même passion. Le discours de fin est revenu au président de la Canine territoriale de la Charente Jacques NOMPAIX qui nous a encouragés pour le travail de l'ensemble des bénévoles et le rythme soutenu de notre association durant ces deux années passées ce qui nous permet d'être reconnus et affiliés officiellement sous le N° SCC 4415.

L'assemblée générale se termina par la distribution des trophées et coupes aux lauréats de l'année 2019 et fût suivie par un vin d'honneur.

# AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES NON CHASSEURS DE CHASSORS.





#### Bientôt...

# Assemblée générale :

La date n'est pas arrêtée à ce jour, elle vous sera communiquée par mail, SMS et voie de presse

#### Date des battues :

Les dates de battues ne sont pas arrêtées à ce jour, mais vous seront communiquées dès que possible.

#### Liens:

https://chasseursdechassors.jimdo.com/



#### Les années se suivent mais ne se ressemblent pas

Eh oui! Cette saison, sera marquée par la pandémie du Covid 19 et les règles de confinement nous ont imposé d'annuler les 2 manifestations qui étaient prévues, à savoir la journée du 1er mai et la marche nocturne. C'est donc une année difficile en terme de trésorerie qui s'annonce, mais nous essaierons de répondre à vos attentes pour les lâchers de gibier sachant d'ores et déjà que le nombre de pièces sera en diminution.

#### Organisation des battues :

Les battues aux sangliers pourront reprendre à compter du 14 juillet et s'organiseront autour de précautions relatives au Covid-19, à savoir le respect de la distanciation et du port du masque au moment des consignes. Chaque participant devra se munir de son stylo pour émarger le carnet de battue. Du gel hydroalcoolique sera à disposition.

#### Ouverture générale :

L'ouverture générale aura lieu le dimanche 13 septembre.

Comme les années précédentes, la chasse à la caille et à la tourterelle sera possible deux semaines avant l'ouverture générale.

#### Local de chasse :

Le local de chasse mis à disposition par la mairie est presque terminé. Ce local sera désormais notre lieu de rendez-vous et sera un lieu de rencontre incontournable.

### On vous y recevra avec plaisir



# RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES 2020 CHASSORS

Participation	Inscrits	%
Inscrits	893	100 %
Abstentions	573	64,17 %
Votants	320	35,83 %
Blancs	1	0,11 %
Nuls	29	3,25 %
Exprimés	290	32,47 %

LA PRIORITE POUR NOUS C'EST VOUS : 290 voix (liste de Patrick Lafarge).

# 75EME ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA 2EME GUERRE MONDIALE



# Un 8 mai pas comme les autres :

En raison du contexte actuel de crise sanitaire et conformément aux directives gouvernementales, la traditionnelle cérémonie du 8 mai 1945 s'est déroulée en comité restreint le vendredi 8 mai 2020 marquant le 75e anniversaire de la Capitulation de l'Allemagne Nazie.



Patrick Lafarge, maire de Chassors en présence d'Eric Verger (adjoint) et de 4 conseillers municipaux (Stéphanie Lacoste, Dominique Duquerroy, Pierre Lévêque et Jean-Maurice Sabater) a déposé une gerbe de fleurs devant le monument aux morts à 10h30, marquant un moment de recueillement en mémoire des soldats victimes de la 2ème guerre mondiale.



En effet, il était essentiel de maintenir ce rituel républicain car ce devoir de mémoire, c'est comme une flamme, il ne doit jamais s'éteindre.

# PERMANENCE DES ELUS LE WEEK-END ET LES JOURS FERIES





Le week-end ou les jours fériés un élu (Maire ou Adjoint) est de permanence et joignable uniquement en cas d'urgence au 07 87 33 42 83.

Nous vous remercions d'utiliser ce numéro à bon escient.

#### DISTRIBUTION DE MASQUES REUTILISABLES

Le département de la Charente a doté tous les Charentais d'un masque en tissu réutilisable.

En effet, malgré le déconfinement, les gestes de protection préconisés doivent être maintenus.

Selon les recommandations de l'AFNOR, les masques en tissu constituent une protection supplémentaire adaptée pour les personnes en dehors du milieu médical.

Cette distribution a été réalisée dans notre commune entre le lundi 11 mai et le jeudi 14 mai 2020.



Un grand merci à nos secrétaires qui ont dû s'organiser afin de distribuer rapidement ces masques aux habitants de Chassors. Quelques élus se sont aussi joints à cette opération.

#### LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE

La municipalité tient tout particulièrement à soutenir nos associations car elles participent fortement à la vie de notre commune.

Voici les coordonnées des présidents de nos associations, n'hésitez pas à les contacter, ils sont toujours prêts à vous accueillir et ils recherchent des volontaires.

<u>Chassors Spicheren</u> : <b>Nicole SOURY</b>	06 85 45 09 31
Expression sportive : Nicole SOURY	06 85 45 09 31
<u>La chasse</u> : Patrice ROUHAUD	06 82 49 79 32
Tennis de Table : Benoit MILHORAT	06 64 46 17 93
<u>Pétanque</u> : <b>Ronan MORAUD</b>	06 32 97 60 52
APE : Kevin Boillet	06 63 90 12 91
Foot Loisirs : Sébastien PRINCEAU	06 02 11 00 11
La Cagouille Sportive de Chassors	
(équipe de foot) : Mathieu GRAVELLE	06 86 20 62 95
Cusca 16: Jean Louis VIAUD	06 98 88 26 64

Vous avez le projet de créer une association, vous désirez des renseignements, envoyer un mail à : pierre.leveque16@free.fr , ou adressez-vous à la Mairie.

### **LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE**

Le moustique tigre se développe en FRANCE et est arrivé en Charente.

Le département est désormais en zone rouge.

Le moustique Aedes albopictus est donc considéré comme implanté et actif.

Le moustique tigre pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika.

Il est fortement affilié à l'homme et vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu.

Ainsi, celui qui vous pique est né chez vous!

Il se développe dans de petites quantités d'eau. Il faut donc éliminer les endroits où l'eau peut stagner, changer l'eau des plantes, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie, couvrir les réservoirs d'eau ou les piscines hors d'usage.



#### LE SITE INTERNET EVOLUE



Comme vous le savez, la commune a récupéré la compétence école. Aussi, la commission « communication » a décidé de faire évoluer le site afin de permettre à chacun d'avoir des informations en temps réel sur la vie de notre école.

Plusieurs items vous sont proposés dont les menus de la cantine.



Nos secrétaires, en liaison permanente avec l'école, s'occuperont de la mise à jour régulière de ces pages. **N'hésitez pas à les consulter**.

#### LE CALENDRIER SCOLAIRE 2020 / 2021



# ÉCOULEMENT DES EAUX DE PLUIE : UNE RÈGLEMENTATION À RESPECTER



L'écoulement des eaux de pluie est soumis à une réglementation stricte qu'il faut connaître, notamment pour éviter les conflits de voisinage. Pour rappel, les eaux de pluie correspondent aux eaux pluviales proprement dites mais aussi aux eaux provenant de la fonte de la neige, de la grêle ou de la glace, tombant ou se formant de manière naturelle sur une propriété. Les eaux d'infiltration en font également partie. L'article 681 du Code civil impose une obligation stricte à chaque propriétaire : le toit de son logement doit permettre l'écoulement des eaux de pluie sur son terrain ou la voie publique. Il est donc interdit au propriétaire de les faire verser sur le terrain de son voisin. Par ailleurs, « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous » (article 552 alinéa 1er du même code). Par conséquent, une gouttière ne doit pas dépasser la limite séparative et surplomber la propriété voisine.

# LA TAILLE DES VÉGÉTAUX, UN ENJEU POUR TOUS

Certaines plantations (buissons, haies, arbres, etc.) situées dans des propriétés privées peuvent déborder sur les voies publiques ou toucher des lignes électriques. Ces situations engendrent des gênes pour la circulation et la sécurité des usagers de la route (piétons, cyclistes, automobilistes) et pour l'acheminement électrique. Afin d'éviter ces difficultés, il est rappelé aux habitants qu'il est important que chacun procède à la taille et à l'entretien de sa végétation.

Concernant les lignes électriques, l'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain, dans les situations suivantes :

- 1. L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.
- 2. L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé.

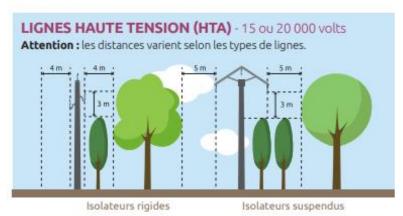
3. L'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété.

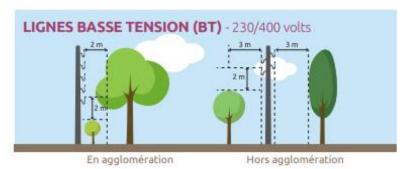
Vous pouvez réaliser vous-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable auprès d'ENEDIS afin de faire une « Déclaration de projet de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT / DICT) » sur http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr.

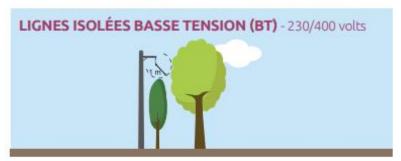
IMPORTANT En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, est responsable des dommages causés sur la ligne. ENEDIS demandera donc la réparation des préjudices subis.

#### Les règles et les distances :

# Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)







Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

#### LE SDIS 16 VOUS INFORME



## LE SDIS RECRUTE... DES CITOYENS ENGAGÉS.



#### **DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**



#### **Engagement citoyen:**

Étudiants, employés, artisans... des femmes, des hommes « presque ordinaires « qui, en parallèle de leur activité principale, choisissent de se former et d'être disponibles pour porter secours à leurs concitoyens...

Il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française pour devenir sapeurpompier volontaire.

Le volontariat est un engagement citoyen. Aménager vie professionnelle et activité sapeur-pompier volontaire c'est possible grâce aux conventions de disponibilité qui peuvent être signées avec votre employeur.

Le sapeur-pompier volontaire peut participer, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours ou à une mission unique dans le cadre du secours à victimes.

#### **Conditions d'engagement:**

• Etre âgé de 17 ans au moins et de 55 ans au plus. Si le candidat est mineur, il doit être pourvu du consentement écrit de son représentant légal.

- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.
- S'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité.
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national.
- Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de 5 ans, tacitement reconduite. Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés au grade de sapeur-pompier de 2ème classe. Les titulaires de l'un des titres ou diplômes de niveau II figurant sur une liste fixée par arrêté du Ministre de l'Intérieur sont engagés au grade de lieutenant si l'intérêt du service le permet. Dans ce cas, la limite d'âge minimum est portée à 21 ans.

Les personnes ayant des compétences spécifiques dans un domaine lié aux missions des services d'incendie et de secours peuvent être engagées, en qualité de sapeurs-pompiers volontaires, experts dans leur domaine de compétence auprès des services d'incendie et de secours. Les engagements sont souscrits auprès de l'autorité territoriale d'emploi compétente.

#### L'activité ouvre droit :

- à une protection sociale en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- à un droit à la disponibilité, pour partir en intervention ou pour suivre des séances de formation.

#### Indemnités versées :

L'indemnisation des activités de sapeur-pompier volontaire s'effectue par la perception de vacations horaires dont le taux est fonction du grade et de l'activité. Ces vacations ne sont soumises à aucun impôt ni prélèvement social ; elles sont cumulables avec tout revenu ou prestation sociale.

Lors de sa cessation d'activité une prestation de fidélisation et de reconnaissance est attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires ayant accompli au moins vingt ans d'ancienneté.

Pour nous rejoindre: 05-45-39-35-12 ou devenirpompier@sdis16.fr

### **DEVENEZ SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL**





#### Etre âgé de 18 ans au moins et de 25 ans au plus

Il existe 2 catégories de concours, à savoir :

#### Le concours N° 1:

Vous devez posséder le brevet des collèges (diplôme national du brevet) ou l'un des titres ou diplômes homologués au niveau V.

#### **EPREUVES D'ADMISSIBILITE:**

- ① Épreuves physiques et sportives (éliminatoires),
- ② Épreuves écrites :

Être capable de répondre correctement à des questions ouvertes à partir d'un document audiovisuel, diapos ou photos (durée : 1h) et de résoudre 2 problèmes de mathématiques (durée : 1h30).

#### **EPREUVES D'ADMISSION**

Entretien avec un jury pendant 15 minutes (exposé candidature et motivations ; discussion).

#### Le concours N° 2 :

Vous devez être sapeur-pompier volontaire (3 ans d'ancienneté et titulaire de la FIA)

#### **EPREUVES D'ADMISSIBILITE**

- ① Epreuves physiques et sportives (éliminatoires)
- ② Épreuves écrites :

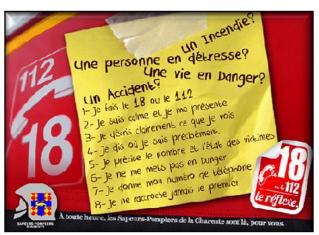
Etre capable de répondre correctement à des questions ouvertes à partir d'un document audiovisuel, diapos ou photos (durée : 1h) et de répondre à un questionnaire sur les unités de valeur sapeur-pompier volontaire (durée : 1h).

#### **EPREUVES D'ADMISSION**

Entretien avec un jury pendant 15 minutes (exposé sur le parcours SPV et motivations ; discussion).

#### PETIT RAPPEL: URGENCE « QUI APPELER »





# L'ADIL VOUS INFORME : UN POINT SUR LES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES



Les diagnostics immobiliers visent à informer l'acquéreur ou le locataire sur certains aspects du logement qu'il projette d'acheter ou de louer, ils sont obligatoires.

#### A la location...

Lors de la signature du bail et de son renouvellement, le bailleur doit fournir un ensemble de diagnostics. Ils sont regroupés au sein d'un dossier de diagnostic technique qui est annexé au bail et transmis au locataire par voie dématérialisée (courrier électronique par exemple) sauf s'il s'y oppose. Le dossier comprend les documents suivants :

le diagnostic de performance énergétique

Il renseigne sur la quantité d'énergie consommée par un bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement). Il évalue sa performance énergétique et son taux d'émission de gaz à effets de serre.

Il doit être réalisé par un professionnel et est valable **10 ans**.

• un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz de plus de quinze ans,

Si les installations intérieures de gaz et d'électricité du logement mis en location **ont plus de 15 ans**, le bailleur doit fournir l'état de ces installations.

Ces diagnostics sont valables six ans. Ce document peut être remplacé par une attestation de mise en conformité de l'installation datant de **moins de six ans.** 

• le constat de risque d'exposition au plomb

Ce document ne concerne que les logements dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1949.

Le constat de risque d'exposition au plomb indique la mesure de la concentration en plomb des revêtements du logement (peintures et tapisseries) et son état de conservation.

Si aucune trace de plomb n'est découverte, le **constat est définitif**. Si la présence de plomb est reconnue, le constat de risque d'exposition au plomb doit dater de **moins de six ans** lors de la signature du bail.

- dans certaines zones, un état des risques et pollutions,
- un état d'amiante (décret fixant ses modalités à paraître).

#### A la vente...

Lors de la promesse de vente, ou, à défaut de promesse, lors de la vente, le vendeur fournit à l'acquéreur un dossier de diagnostic technique qui comprend :

- les constats ou états relatifs à l'amiante, au plomb, aux termites (zones à risques), aux risques naturels et technologiques, à la performance énergétique et aux installations intérieures de gaz et d'électricité (liste à adapter selon la date de construction et la situation du bien);
- pour la vente d'une maison individuelle : le document relatif à l'installation d'assainissement non collectif ;
- dans certaines zones : une information sur la présence d'un risque de mérule. Nota bene : s'agissant de la vente d'un logement en copropriété, la superficie exacte du lot (loi Carrez) doit figurer dans l'avant contrat et dans l'acte de vente définitif. Le mesurage par un professionnel est recommandé pour éviter tout risque d'erreur. Par ailleurs, que vous soyez acquéreur ou vendeur, si vous souhaitez en savoir plus sur l'état de l'ensemble du bâtiment vous pouvez demander une expertise complète à un professionnel spécialisé, un expert immobilier, ou un architecte par exemple.

Pour de plus amples informations :

ADIL de la Charente 57 rue Louis Pergaud16000 Angoulême

Tél: 05 45 93 94 95 Email: adil16@orange.fr

Site: https://www.adil16.org

#### **ETAT CIVIL**

#### Décès:

Victor LOUASSIERle 16 Février 2020LUCHACAlain DANEYle 21 Février 2020Bourg de CHASSORSGilbert VERNIERle 5 Mai 2020LUCHACPierre LAFARGEle 6 Mai 2020VILLENEUVEJoël MICHOTle 18 Mai 2020LUCHAC

#### Naissance:

Timothey VALLET le 3 Mars 2020 LUCHAC Naëli ELGUETA FARIAS MORIN le 30 Mai 2020 LUCHAC

#### **UNE NAISSANCE A CHASSORS**

37 ans que cela n'était pas arrivé! Un bébé est né à CHASSORS, à LUCHAC plus précisément. Samedi 30 mai 2020 Mr Vladimir ELGUETA a eu le plaisir et surtout la surprise d'aider sa compagne Marietta MORIN à mettre au monde leur second enfant.



Après quelques contractions, ils décidèrent de se préparer pour se rendre à l'hôpital. Rien d'alarmant!

Quand, tout à coup, Mme MORIN perdit les eaux dans la maison ; ils se hâtèrent alors à leur voiture.

Le temps que Monsieur ouvre le portail, Mme installée dans la voiture s'est mise à crier, le bébé était en train de sortir.

Monsieur ELGUETA accompagné de son beau père Monsieur Jean-Claude MORIN ont accueilli dans la voiture une magnifique petite fille très pressée de sortir.

Assisté d'un médecin par téléphone, l'heureux papa a noué le cordon ombilical en attendant l'arrivée des pompiers.

La petite Naëli, 49 cm et 3,300 kg se porte bien.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et Ylario le grand frère.

Quel souvenir inoubliable pour un jeune papa d'aider sa compagne à mettre au monde son enfant et pour un grand père d'assister sa fille à donner naissance à sa petite-fille!

Bienvenue à cette nouvelle capsortienne Naëli, nous lui souhaitons une douce et heureuse vie !

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

Cette rubrique doit permettre à chacun de s'exprimer (les habitants et le personnel communal).

Ainsi, vous pouvez transmettre des informations générales aux autres Capsortiens. Bien entendu, les textes seront triés et validés avant leur diffusion.

Evidemment, les propos diffamatoires ne seront pas retenus!

Les informations sont à envoyer à l'adresse suivante : verger.eric@sfr.fr ou à Pierre Lévêque : pierre.leveque16@free.fr

La Commission communication.

#### LE MOT DU PERSONNEL



Le personnel communal souhaite par cet article exprimer leur passion et leur dévouement pour leur métier et leur commune. Mais hélas l'incivilité et le manque de respect de certains administrés émaillent leur bonne volonté et leur motivation.

Virginie, l'une des secrétaires de mairie nous raconte :

« La Municipalité a l'avantage d'avoir pu former ces dernières années une équipe relativement jeune, dynamique et qui s'entend très bien. Nous prenons plaisir à venir travailler. Mais il devient de plus en plus fréquent que nous soyons confrontés à des administrés désagréables voire parfois agressifs ; que ce soit les 2 agents techniques sur le terrain comme ma collègue et moi à la Mairie.

Sur le terrain mes collègues cantonniers me racontent souvent s'être fait interpeller par des administrés pour se voir critiquer leur travail : la commune est sale, il y a de l'herbe ici, vous ne savez pas tailler les arbres, ...et parfois des insultes parce qu'ils gênent, en coupant les bas-côtés, les automobilistes trop pressés !

A la Mairie, il nous arrive que des administrés soient « désagréables » voir incorrects car une procédure ne leur convient pas. Mais nous ne sommes pas responsables des lois et des procédures nous sommes là pour les appliquer ; Nous crier dessus ne changera rien. Nous sommes, comme tout un chacun, là pour faire notre travail dans le respect de la loi et du mieux que nous pouvons.

Merci aux administrés qui nous soutiennent et nous témoignent leur sympathie cela nous permet de relativiser face aux administrés moins respectueux du travail des autres. »

#### **CALENDRIER DES MANIFESTATION**

J U

L

E

Т

En raison du Coronavirus, aucune manifestation n'est programmée à la date de rédaction de ce numéro

A

0

т

U

En raison du Coronavirus, aucune manifestation n'est programmée à la date de rédaction de ce numéro

S

E P

T E M

В

R F En raison du Coronavirus, aucune manifestation n'est programmée à la date de rédaction de ce numéro

# Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale

# Location Salle des Fêtes (Tarifs 2020)

#### Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 130 €

Lendemain : 65 €Week-end : 280 €

#### Attention:

Remise des Clés : jour « J-1 » à9h

Restitution des clés jour « J+1 » à18h

#### PRET TABLES ET CHAISES:

Depuis le 1er novembre 2016, les personnes qui désirent réserver les chaises, bancs et tables devront s'adresser au secrétariat de la Mairie au 05 45 81 06 63 pour en fixer la date et le nombre.

Le matériel sera donné le vendredi matin avant 12h et devra être remis le lundi avant 17h.

#### Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

## INFORMATIONS PRATIQUES

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

⇒Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),

⇒Pompiers 18

⇒Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).

⇒Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.



Le week-end ou les jours fériés un élu (Maire ou Adjoint) est de permanence et joignable uniquement en cas d'urgence au 07 87 33 42 83.

#### www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel: 05 .45.81.06.63 -

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra fin Octobre 2020.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin septembre 2020) à : Eric Verger : verger.eric@sfr.fr ou à Pierre Lévêque : pierre.leveque16@free.fr

> Echo de CHASSORS Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente Tirage en 560 exemplaires

# BIEN VIVRE A CHASSORS



